PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 15e jour d'octobre 2024

Sont présent(es) : M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents : M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 septembre 2024

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de septembre 2024

5.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

5.3. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2024 - SSI Entente intermunicipale Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 15 octobre 2024

6.2. Dépôt des états comparatifs de l'exercice financier au 30 septembre 2024

6.3. ~~Contrat de service en droit municipal - DHC Avocats~~ - ***ANNULÉ***

6.4. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2024

6.5. ~~Démission de l'employé 32-0018 au poste de journalier aux Travaux publics~~ - ***REPORTÉ***

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Adoption du Règlement no 320-2 relatif au comité consultatif d'urbanisme

7.2. Projet de Règlement no 334 relatif à la démolition d'immeubles

7.3. Adoption du Projet de Règlement numéro 334 relatif à la Démolition d'immeubles

7.4. Projet de Règlement no 288-5 modifiant le règlement no 288-4 relatif à la délégation de pouvoir

7.5. Projet de Règlement 290-4 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de septembre 2024

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de septembre 2024

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Demande de gratuité de salle – OPP école Saint-Patrice

10.2. Municipalité alliée contre la violence conjugale

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-10-145 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débuter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Anthony Mangione **ET APPUYÉ PAR** Karine Coallier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 15 octobre 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	P	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2024-10-146 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé avec les modifications suivantes :

- ***ANNULÉ*** – 6.3 Contrat de service en droit municipal - DHC Avocats ;
- ***REPORT*** – 6.5 Démission de l'employé 32-0018 au poste de journalier aux Travaux publics

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	S	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2024-10-147 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 septembre 2024**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	S	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	P	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 11 octobre 2024** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de septembre 2024

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de septembre 2024 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	10
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	4
Autre et bénévolat	92 heures
Intervention	5
Entraide	19
Officier garde régional	188 heures
Préventions 2024 secteur Sherrington en cours	191

Rés. : 2024-10-148 5.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme Pompier II ainsi que 2 Officiers non urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	S	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2024-10-149 5.3. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2024 - SSI Entente intermunicipale Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard

ATTENDU QUE tel que le prévoit l'entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard en matière de sécurité incendie, un état financier relatif aux services fournis est à produire et être vérifié par un vérificateur professionnel indépendant ;

ATTENDU l'offre de service de la firme comptable *Beaulieu et associés CPA inc.* reçu en date du 3 octobre 2024 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS De nommer la firme comptable *Beaulieu et Associés CPA inc.* à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et ce, pour un montant de 6 500 $ plus les taxes applicables, pour l'Audit de l'état de la répartition des coûts d'opération, d'administration et des dépenses en immobilisations selon l'entente de délégation de services entre Sherrington et Saint-Édouard au 31 décembre 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	P	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	S	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2024-10-150 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 15 octobre 2024

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 15 octobre 2024 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les comptes ajoutés et à payer du mois d'octobre soient acceptés au montant de **360 595,16 $.**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	S	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2024-10-151 6.2. Dépôt des états comparatifs de l'exercice financier au 30 septembre 2024

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal qui dispose que le Secrétaire-Trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance ou le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le Secrétaire-Trésorier, ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses tels que mentionnés à l'article 176.4 du Code municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

6.3. ~~Contrat de service en droit municipal - DHC Avocats~~ **- *ANNULÉ***

Rés. : 2024-10-152 6.4. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2024

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe afin que soit réalisé un audit des états financiers de la municipalité ;

ATTENDU l'offre de service de la firme comptable *Beaulieu et associés CPA inc.* reçu en date du 3 octobre 2024 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS De nommer la firme comptable *Beaulieu et associés CPA inc.* à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tel que prescrit par l'article 966 du Code municipal du Québec, et ce, pour un montant de 17 025 $ plus les taxes applicables, pour l'audit et la préparation des états financiers de l'exercice se terminant au 31 décembre 2024 et la déclaration d'impôt fédérale et provinciale de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	P	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	S	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

6.5. ~~Démission de l'employé 32-0018 au poste de journalier aux Travaux publics~~ **- *REPORTÉ***

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2024-10-153 7.1. Adoption du Règlement no 320-2 relatif au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16e jour de septembre 2024 par Réjean Cousineau, conseiller ;

ATTENDU que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter un règlement modifiant les règles de fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme quant aux calendriers et autres considérations ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le *Règlement nº 320-2 relatif au comité consultatif d'urbanisme* soit adopté tel que rédigé.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Avis de motion **7.2. Projet de Règlement no 334 relatif à la démolition d'immeubles**

AVIS DE MOTION est donné par Karine Coallier, conseillère, que le conseil municipal, lors de la présente séance, statuera sur le Projet de Règlement numéro 334 abrogeant le règlement relatif à la Démolition d'Immeubles numéro 331, ayant pour objet d'ajouter des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives.

Rés. : 2024-10-154 **7.3. Adoption du Projet de Règlement numéro 334 relatif à la Démolition d'immeubles**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de démolition 331 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 20 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sherrington souhaite abroger son règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 331 pour adopter un nouveau règlement avec un contenu mieux encadrer les demandes de démolition sur le territoire de Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE modifiant le règlement sur les démolitions, ayant pour objet d'ajouter des dispositions déclaratoires, interprétatives, administratives, relatives au comité de démolition, les demandes d'autorisation et procédures ainsi que des dispositions finales ;

CONSIDÉRANT QU un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le Projet Règlement no 334 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Avis de motion **7.4. Projet de Règlement no 288-5 modifiant le règlement no 288-4 relatif à la délégation de pouvoir**

AVIS DE MOTION est donné par Louise Lussier, conseillère, que le conseil municipal statuera à une prochaine assemblée d'un projet d'amendement du règlement no 288-5 modifiant le règlement no 288-4 en vigueur concernant la délégation de pouvoirs. Ce projet de règlement a pour but de modifier la section 7, article 2 relativement à l'autorité du directeur général auprès de tous les autres fonctionnaires, employés et officiers de la Municipalité.

Avis de motion **7.5. Projet de Règlement 290-4 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal**

AVIS DE MOTION est déposé par Réjean Cousineau, conseiller, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement no 290-4 relatif à la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal. Ce projet de règlement a pour but de bonifier l'article 9.7 relatif à la période de questions.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de septembre 2024

Durant le mois de septembre 2024, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Bâtiment accessoire	1
Rénovation/modification bâtiment principal	1
Captage d'eau	2
Installation sanitaire	1
Agrandissement	1
Clôture et haie	1

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de septembre 2024

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse).
- Finir le fauchage de la deuxième coupe.
- Lignage de rue et de la piste cyclable.
- Réparation de nid de poule.
- Démontage du festival automnal.
- Entretien des parcs.
- Émondage d'arbres dangereux dans le rang Saint-François.
- Ménage et coupe d'arbre à l'usine d'épuration
- Entretien des véhicules
- Ménage CMR et commencement des préparatifs de la patinoire.

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2024-10-155 **10.1. Demande de gratuité de salle – OPP école Saint-Patrice**

ATTENDU QUE l'organisme de Participation des Parents propose d'organiser des soirées dansantes pour les jeunes de l'école Saint-Patrice ;

ATTENDU QUE cet organisme a demandé à la municipalité de louer la grande salle du centre communautaire Louis-Georges-Lamoureux à titre gratuit pour tenir l'activité ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS De confirmer l'acceptation de la demande de l'organisme de Participation des Parents et leur accorder la gratuité de la grande salle du centre communautaire Louis-Georges-Lamoureux à des dates restants à déterminer en concordance avec les disponibilités au calendrier de location de la salle.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	S	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2024-10-156 **10.2. Municipalité alliée contre la violence conjugale**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2019, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 16 626 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS il est résolu de proclamer la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington municipalité alliée contre la violence conjugale.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	S	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-10-157 14.1. Levée de la séance

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Réjean Cousineau **ET APPUYER PAR** Louise Lussier que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 15 octobre 2024 à 19 h 44.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	S	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

M. Yves Boyer
Maire

M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024.